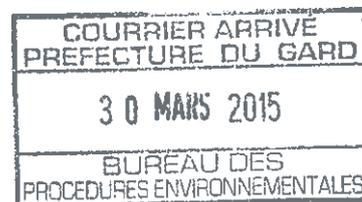




Alter Ego



Alter Ego SAS
4 Rue Louis Blériot
Parc Marcel Dassault
34431 St Jean de Védas
RCS 410 892 939 00035 / APE 4941B
N° intracommunautaire FR16410892939

PREFECTURE DU GARD
Bureau des Installations Classées
Place du 8 mai
30000 Nîmes

A Saint-Jean-de-Védas, le 30 mars 2015

Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement
Demande de mise en service d'une installation soumise à Autorisation

Monsieur le Préfet,

En application des articles L-511 à L-517 du Code de l'environnement et aux textes subséquents relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, je soussigné **Mr Jean-Pierre GIRARD** agissant en qualité de Président Directeur Général pour la société ALTER EGO, dont le siège social est situé à Saint-Jean-de-Védas (4, Rue Louis Blériot -Parc Marcel Dassault), sollicite l'examen d'une demande d'autorisation d'exploiter pour une plate-forme logistique (ancien site d'ANTIX soumis à autorisation) située à GALLARGUES-LE-MONTUEUX, sur le lotissement Philippe LAMOUR».

ALTER EGO exercera à terme l'activité suivante : **STOCKAGE EN ENTREPOT COUVERT.**

Cette activité sera classée à Autorisation sous la rubrique de la nomenclature ICPE :

- ✓ **1530-1 : Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public**
3. supérieure à 1 000 m³ mais inférieure ou égale à 20 000 m³

Cette activité sera classée à Enregistrement sous la rubrique de la nomenclature ICPE :

- ✓ **1510-2 : Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques**
2. supérieur ou égal à 50 000 m³, mais inférieur à 300 000 m³

A cet effet, vous trouverez joint à la présente demande notre Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter au titre Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en 4 exemplaires (support : CD & papier) avec les chapitres :

- ✓ Glossaire,
- ✓ Résumé non Technique,
- ✓ La présentation des installations,
- ✓ Le tableau des ICPE,
- ✓ L'Etude d'Impact,
- ✓ L'Etude des Dangers,
- ✓ La Notice Hygiène et Sécurité.
- ✓ Les Annexes et les Plans.

En parallèle et en accord avec la DREAL le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter leur a été transmis en 1 exemplaire (support : CD & papier) à l'attention de Monsieur BOULAY.

Le Permis de Construire pour un tel projet est soumis à étude d'impact. Par conséquent, nous demandons conformément à l'annexe de l'Article R122-2 Code de l'environnement, une enquête publique commune avec le présent Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter au titre des ICPE.

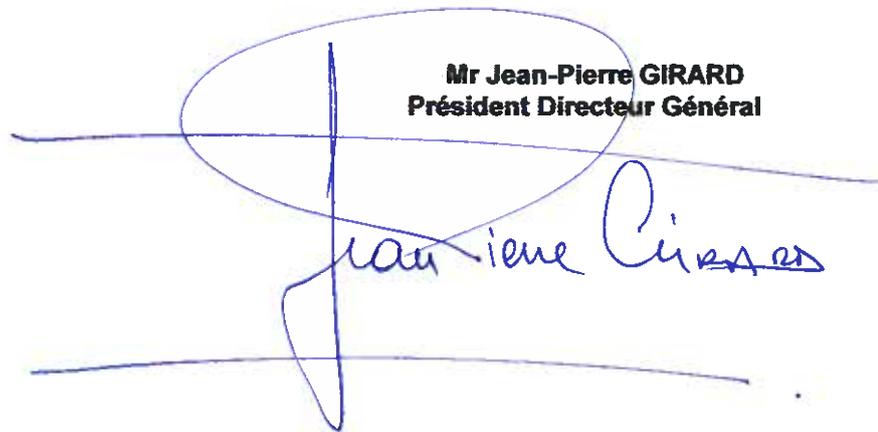
La Société ALTER EGO sollicite une dérogation à l'article R. 512-6 du Code de l'environnement relative à l'échelle employée au niveau des plan (Alinéas I-2 et I-3). En effet, le plan d'ensemble présente le projet dans son ensemble à une échelle au 1/500^{ème} et non au 1/200^{ème}. A ce plan d'ensemble dit « plan de masse » et joint également un plan de recollement des réseaux.

Les échelles des plans proposées permettent au lecteur de visualiser l'ensemble du projet de bâtiment sur un format de plan manipulable.

Espérant recevoir un avis favorable à cette demande,

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, en notre plus haute considération.

Mr Jean-Pierre GIRARD
Président Directeur Général



Jean-Pierre Girard